

## FICHE AMENDEMENT

### Proposition d'amendement à l'Article : III-3

Déposée par Monsieur Pierre Lequiller, Président de la Délégation pour l'Union européenne de l'Assemblée nationale française.

Qualité : - Membre titulaire

---

#### Article III- 3 (ex-article 16)

Sans préjudice des [ex-articles 73, 86 et 87], et eu égard à la place qu'occupent les services d'intérêt **économique** général en tant que services auxquels tous dans l'Union attribuent une valeur ainsi qu'au rôle qu'ils jouent dans la promotion de sa cohésion sociale et territoriale, l'Union et ses États membres, chacun dans les limites de leurs compétences respectives et dans les limites du champ d'application de la Constitution, veillent à ce que ces services fonctionnent sur la base de principes et dans des conditions qui leur permettent d'accomplir leurs missions. *Ces services respectent notamment les principes d'adaptabilité, de qualité, de continuité, d'égalité d'accès et de traitement et, dans certains domaines, de gratuité.*